

SECTION # 10 : RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LA CLASSE JUNIOR

Réglementation générale :

Les règlements en vigueur pour les catégories Junior sont les mêmes que ceux de la ligue adulte, à l'exception des points suivants :

1. Le nombre de joueurs sur la surface est de :
 - 4 vs 4 pour le Pré-Novice et le Novice
 - 3 vs 3 pour les catégories Atome, Pee-wee, Bantam et Midget (sauf lors de pénalités)

Aucun nombre maximal de joueurs par partie.

2. Déroulement des parties et pénalités:

- Réchauffement de 5 minutes, proposition d'exercices, à la discrétion des entraîneurs
- 3 périodes de 12 minutes non-chronométrées
- Les 2 dernières minutes de la partie seront chronométrées lorsqu'il y aura, au total des buts, 3 buts et moins d'écart à la fin de la 3^e période pour les autres catégories.
- S'il y a égalité au total des points, selon le système de pointage par période, une fusillade déterminera le gagnant. La première équipe à prendre les devants remportera la partie.
- Lors d'une infraction, un lancer de punition sera décerné pour les catégories Pré-Novice et Novice et 1 minute et 30 secondes de désavantage numérique sera décerné pour les catégories Atome, Pee-wee, Bantam et Midget. La punition commence à partir du coup de sifflet qui signale la reprise de jeu.

3. **Inconduite et attitude des personnes présentent dans les estrades ou sur le banc :**

En tout temps et pour toutes les catégories, l'arbitre en charge de la partie se réserve le droit, à la suite d'un premier avertissement, de décerner un lancer de punition (Pré-novice et Novice) ou une pénalité (Atome, Pee-wee, Bantam, Midget) si l'entraîneur et/ou les parents ne respectent pas la politique Tolérance zéro.

De plus, l'arbitre en charge de la partie se réserve le droit d'exclure un entraîneur, un parent ou d'arrêter la partie s'il ne constate aucun changement suite à l'application des procédures mentionnées précédemment. La ou les personnes en question pourront se voir obligées de quitter le périmètre de Dek Hockey Lévis

4. Hauteur du bâton :

La hauteur autorisée pour les "Bâtons hauts" est la hauteur de la bande, à l'exception des joueurs dont les épaules sont de hauteurs inférieures à la hauteur de la bande. Pour ceux-ci la hauteur autorisée est celle de leurs épaules.

5. Personnes admises sur le banc des joueurs :

Pour toutes les catégories, aucun parent ou autre enfant n'est admis sur le banc des joueurs, sur le banc des pénalités, ainsi que dans l'espace réservé au marqueur. Ceux-ci doivent prendre place dans les estrades ou aux extrémités des surfaces, sans quoi, une sanction pour avoir retardé la partie sera décernée à l'équipe.

Les personnes admises sur le banc des joueurs sont, les joueurs et l'entraîneur de l'équipe. Un seul responsable par équipe sera accepté lors du réchauffement et lors de la partie. **Pour les catégories Pré-Novice et Novice nous acceptons 3 personnes responsables au total, dont une sur la surface. Pour la catégorie atome, nous acceptons 2 personnes responsables au total.**

6. Équipement obligatoire :

- Jambières de dekhockey (les jambières de hockey glace ne sont pas acceptées).
- Gants de dekhockey ou de hockey.
- Casque avec grille.
- Bâton ONE PIECE, de marque decadence, ou bâton avec palette de plastique trouée.
- L'équipement du gardien de but doit respecter le règlement #10, Équipement du gardien de but.

Note : Des exceptions pourront être acceptées lors des journées du 21 et 28 avril.

7. Années de naissance relatives aux catégories

Enfant né entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année				
Catégorie	Année de naissance			Cote
Pré-Novice	2012	2013	2014	JPN
Novice	2010	2011		JNO
Atome	2008	2009		JAT
Pee-wee	2006	2007		JPW
Bantam	2004	2005		JBT
Midget	2001	2002	2003	JMD

8. Cote relative au calibre de jeu d'un joueur

Cote relative au calibre de jeu du joueur			
Catégorie	Open	Intermédiaire	Participatif
Pré-Novice	J-PR1	J-PR2	J-PR3
Novice	J-NO1	J-NO2	J-NO3
Atome	J-AT1	J-AT2	J-AT3
Pee-wee	J-PW1	J-PW2	J-PW3
Bantam	J-BA1	J-BA2	J-BA3
Midget	J-MI1	J-MI2	J-MI3

9. Un joueur se verra attribuer une cote selon l'évaluation faite par les personnes responsables (les directeurs techniques). La cote sera une combinaison de lettres et d'un chiffre. Par exemple, un joueur qui est évalué comme étant un des plus dominants de la catégorie Bantam aurait la cote J-BA1.

10. Un joueur ne pourra jouer dans une catégorie d'âge inférieur à la sienne. Un joueur pourra évoluer dans une catégorie d'âge supérieur à la sienne, mais ceci devra être autorisé et approuvé par un directeur technique général.

11. Incluant les remplaçants, l'équipe devra être constituée de joueurs ayant une cote égale ou inférieure à celle de son calibre de jeu. Lors d'une partie, un maximum de 1 joueur et 1 gardien de but ayant une cote supérieure à celle du calibre de jeu de l'équipe sera accepté, incluant les remplaçants. De plus, un maximum de 2 joueurs et 1 gardien avec une cote supérieure à celle du calibre de jeu sera accepté pour ce qui est des joueurs appartenant à l'équipe. (Voir règlement #12)

Cote	Nombre de joueurs d'un calibre supérieur accepté	Gardien de but	Nombre de joueurs maximum d'un calibre supérieur appartenant à l'équipe
Compétitif			
Intermédiaire	1 compétitif	1 compétitif	2 compétitif
Participatif	1 Intermédiaire	1 Intermédiaire	2 Intermédiaire

12. Un joueur pourra remplacer avec une équipe si la composition de l'équipe respecte les normes mises en place dans le tableau précédent. De plus, un joueur remplaçant n'étant pas joueur d'une autre équipe du Dekhockey Lévis pourra jouer un total de 4 parties sans frais, mais lorsqu'il voudra en jouer une 5^e, toutes les équipes et toutes les catégories confondues, il devra déboursier 60\$. Dans cette situation, il deviendra un membre de l'équipe, il appartiendra à cette équipe et pourra jouer lors des séries. De plus, il devra se créer un profil WebSport, suite à la première partie. **Un directeur technique se réserve le droit de ne plus permettre à un joueur de remplacer si son calibre de jeu n'est pas équivalent à celui de l'équipe avec laquelle il remplace.**

13. Un maximum d'un gardien de but de calibre supérieur peut appartenir à l'équipe. Un gardien de but remplaçant n'appartenant pas à votre équipe peut jouer dans les séries éliminatoires s'il n'appartient pas à une équipe de niveau supérieur, s'il n'appartient pas à une équipe du même niveau et son classement doit être égal ou inférieur à votre niveau. De plus, il sera autorisé qu'un gardien de but soit un membre de l'équipe qui évolue comme joueur et que l'équipe fonctionne avec un système de rotation des joueurs évoluant comme gardien de but.

14. La plateforme WEB SPORT est utilisée (visuelle et informationnelle) :

- Validation de la composition de l'équipe
- Validation du calibre des joueurs en place
- Suivi des joueurs remplaçants
- Suivi des suspensions
- Suivi de la progression des joueurs

Les joueurs qui constituent l'équipe doivent respecter les normes mises en place quant au classement individuel de chacun et doivent répondre aux exigences qui visent la composition des équipes. En cas de non-respect de la réglementation, l'équipe prise en défaut se verra perdre la partie AUTOMATIQUEMENT. Toute équipe ayant fait jouer un joueur d'âge supérieur à sa catégorie se verra perdre tous ses points pour chacune des parties que le joueur aura disputé. Ceci dans le but de permettre un contrôle sur l'âge, le calibre de jeu et la provenance de chaque joueur. Les sanctions quant au non-respect de la plateforme Web Sport seront les mêmes que celles des catégories adultes. (Se référer aux Règlements généraux de Dekhockey Lévis)

15. Un remplaçant voulant participer au tournoi devra déboursier la somme de 35 \$ et ses parties ne seront pas comptabilisées dans son nombre de parties jouées avec l'équipe. NB : Les tournois extérieurs ne sont pas compris dans le coût de l'inscription.

16. Un joueur remplaçant peut participer aux séries éliminatoires uniquement s'il a joué 5 parties avec l'équipe en question et que les frais rattachés aux parties jouées sont déboursés. Sauf exceptions mentionnées précédemment pour les gardiens. (Se référer aux Règlements généraux de Dekhockey Lévis)

17. Certaines exceptions pourront être apportées quant à la catégorie qu'un joueur né dans le mois d'octobre, novembre ou décembre.



18. Veuillez prendre note que les directeurs techniques principaux mandatés auront pleine autorité sur les décisions prises, sur le fonctionnement du camp de sélection, sur la règlementation ainsi que sur tous les problèmes survenant durant les journées d'évaluation et durant la saison 2018.

Félix Pamerleau

Frédéric Boily

Dernière mise à jour : 19 mai 2018